



VILLE DE SAINTE-ADELE

AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS est donné par le soussigné que le conseil municipal lors de la séance ordinaire tenue le 18 avril 2016, adoptait le règlement suivant :

« Règlement numéro 1232 décrétant un emprunt pour l'acquisition de différents équipements pour le Service des travaux publics »

Montant de l'emprunt : 1 210 000\$

Le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a approuvé le règlement numéro 1232 le 29 juin 2016.

Le règlement entre en vigueur le jour de sa publication et est actuellement déposé au Service du greffe de l'hôtel de ville situé au 1381, boulevard de Sainte-Adèle, Sainte-Adèle, où toute personne peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau, ainsi que sur le site Internet de la Ville, à l'adresse: ville.sainte-adele.qc.ca, sous l'onglet « Publications ».

DONNÉ À SAINTE-ADELE, ce 6 juillet 2016.

Le greffier et directeur des Services juridiques

Me Simon Filiatreault